

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe

Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Comptes Administratifs 2024 / Comptabilité à Fiscalité Unique (CFU)

Commune :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2024 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2024, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 127.265,96 €

Résultat de l'exercice : + 164.908,66 €

Résultat 2024 :	+ 292.174,62 €
------------------------	----------------

Section d'Investissement :

Résultat antérieur : - 296.502,31 €

Résultat de l'exercice : - 132.113,63 €

Résultat 2024 :	- 428.615,94 €
------------------------	----------------

Restes à Réaliser Dépenses : - 23.580,00 €

Restes à Réaliser Recettes : + 185.000,00 €

Besoin de Financement Net : - 267.195,94 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2025 :

Au 001 : D d'Inv 428.615,94 €

Au 1068 : R d'Inv 267.195,94 €

Au 002 : R de Fonct. 24.978,68 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2025 (Vote : 13 pour)

Forêt :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2024 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2024, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 231.235,83 €

Résultat de l'exercice : + 18.569,71 €

Résultat 2024 :	+ 249.805,54 €
------------------------	----------------

Section d'Investissement :

Résultat antérieur : + 4.460,10 €

Résultat de l'exercice : 0,00 €

Résultat 2024 :	+ 4.460,10 €
-----------------	--------------

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2025 :

Au 001 : R d'Investissement 4.460,10 €

Au 002 : R de Fonctionnement 249.805,54 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (13 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2025.

VOTE DES TAXES LOCALES 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2025 :

Taxe Foncière Bâtie : 38,95 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Taxe d'Habitation : 28,68 %

Soit un total de 237.980 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget Primitif 2025 Commune

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2025 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 679.048,68 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 898.795,94 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Budget Primitif 2025 Bois et Forêts

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2025 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 303.705,54 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 4.460,10 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

CONVENTION CENTRE DE GESTION POUR PRESTATION DE SERVICE RETRAITE

M. le Maire soumet au conseil la convention proposée par le Centre de Gestion relative à la mise en œuvre des prestations de service. Cette convention permet entre-autres l'accompagnement du dossier de liquidation de retraite de Mme GILLOT Corinne, qui fait valoir ses droits à la retraite au 31/08/2025. Le devis proposé par le CDG est évalué à 3 h de travail pour un total de 183 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

REMUNERATION DU PEINTRE AIDANT POUR LA FRESQUE

M. le Maire informe le conseil municipal que pour la réalisation de la fresque, M. MOUGINOT a besoin d'un aidant pour le seconder. M. le Maire informe que M. LOCATELLI l'assistera. Il sera engagé comme bénévole par la commune, permettant ainsi d'être assuré en cas d'accident.

AVENANT TRAVAUX AMENAGEMENT RD74A

M. le Maire soumet au conseil municipal l'avenant de travaux de l'Ets COLAS pour les travaux d'aménagement de voirie réalisés sur la RD74A. Le total de cet avenant est de 11.095,60 € HT (plus de longueurs en bordure de trottoirs, plus d'enrobés). Le marché était à l'origine de 255.465,50 € HT. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ce montant et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant correspondant.

DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS ET BALAYAGES RUES

Le conseil municipal valide à l'unanimité les devis suivants pour 2025 :

- Ets PERREY FRERES pour la tonte : 6.359,59 € TTC
- Ets PERREY FRERES pour l'entretien des espaces verts : 5.908,86 € TTC
- Ets ACMD pour le balayage des rues : 311,89 € TTC / passage pour 2 passages en 2025.

Centre aéré 2025 : modalités pour saison 2025

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler l'accueil d'un centre aéré du lundi 4 août au vendredi 22 août 2025. M. le Maire indique qu'il aura lieu au nouveau périscolaire.

Les enfants de 6 à 11-12 ans (fin de 6^e) seront acceptés et ceux de 5 ans (rentrant en grande section maternelle) pourront l'être à condition d'avoir un frère ou une sœur en âge d'être au centre.

Le conseil décide à l'unanimité :

- Mme GILLOT Corinne, sera la directrice du centre afin de valider son stage pratique BAFD.
- Embaucher pour les 14 jours de centre M. MATHERON Yoann en tant que directeur adjoint (11 € net / h) + remboursement des frais kilométriques.
- Embaucher Lou-Ella PERREY en tant que BAFD. Sa rémunération sera de 52 € brut/jour.
- Fixer la présence d'accueil à la semaine pour permettre un meilleur suivi pédagogique
- Proposer une restauration le temps de midi au prix de 5 € et renouveler le partenariat avec la maison de retraite Saint Simon pour la préparation des repas.

Les tarifs pour 2025 :

<i>Quotient Familial</i>	VILLAGE		EXTERIEUR	
	≤ à 850 €	≥ à 851 €	≤ à 850 €	≥ à 851 €
Du 4 au 08/08/2025	65 €	70 €	80 €	85 €
Du 11 au 14/08/2025	52 €	56 €	64 €	68 €
Du 18 au 22/08/2025	65 €	70 €	80 €	85 €

M. le Maire indique au conseil municipal que pour finaliser les stages pratiques de Mme GILLOT, il lui est nécessaire d'encadrer un centre avec hébergement sur 3 nuitées. Il a été vu la possibilité d'aller au camping de Chaumont durant 3 nuits la deuxième semaine du centre. Au vu des frais découlant de ce séjour, M. le Maire indique que le coût restant à charge de la commune serait trop onéreux.

Service National Universel : M. le Maire propose au conseil municipal de pouvoir accueillir des jeunes volontaires au SNU pour accomplir une Mission d'Intérêt Général (MIG). Ces jeunes âgés de 15 à 17 ans, après avoir réalisés un séjour de cohésion de 2 semaines, doivent réaliser une mission d'intérêt général de 12 jours ou 84 h à proximité du lieu de domicile, gratuitement. Quelques jeunes du village se sont engagés dans cette démarche. M. le Maire soumet cette idée au conseil. Ils pourraient venir en complément des animateurs du CLSH ou en complément des services municipaux (appui aux manifestations de la commune, au fonctionnement des institutions locales, ...). Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au dispositif du SNU et l'accueil, au sein de ses services, de jeunes volontaires pour la réalisation de missions d'intérêt général selon les besoins. M. le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le dispositif et à signer tous les documents s'y rapportant.

SUBVENTIONS 2025

- Fonds de Solidarité Logement : 100 €
- Souvenir Français : 50 €
- ADMR Liffol le Grand : 100 €.

CCOV : PLUi : instauration d'un régime de déclaration pour ravalement de façades et clôtures

M. le Maire informe le conseil que depuis le 31 mars 2025, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est en place. Le PLU de notre commune est devenu caduc. De nouvelles règles régissent les constructions, modifications et travaux sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. A la demande des élus de la CCOV, le choix est proposé à chaque commune d'obliger (ou non) les déclarations de travaux pour ravalement de façade et clôtures. M. le Maire propose que pour notre village, il n'y ait pas d'obligation de déclarer les ravalements de façades et les clôtures. Cela ne lève pas l'obligation pour le pétitionnaire de se conformer au règlement du PLUi.

Après délibération, le conseil municipal approuve le choix de M. le Maire et décide de ne pas soumettre à déclaration préalable :

- les travaux de ravalement de façade (lorsqu'il ne sont pas soumis à permis de construire) dès lors qu'ils sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante, sur l'ensemble de la commune,
- les travaux d'édification de clôture sur l'ensemble de la commune.

Un rappel du nouveau règlement du PLUi sera fait lors d'une prochaine information dans le village.

NOM POUR ECOLE/PERISCOLAIRE ET INAUGURATION DES TRAVAUX

M. le Maire informe le conseil que suite à la décision prise en conseil le 24/10/2024 afin de donner un nom au groupe scolaire, les enfants du CE2 ou CM2 ont travaillé sur les noms proposés par le conseil municipal. Suite à ce travail, les enfants ont voté pour donner 3 noms : il en est ressorti :

1. Louis GALLIOT (1^{er} instituteur du village)
2. Simone VEIL
3. Louis LEPINE

Après délibération, le conseil municipal décide de suivre l'avis des enfants et valide le choix 1 (10 pour). Le nom qui sera officialisé sera : « Groupe Scolaire Louis GALLIOT de Bazoilles sur Meuse » Une plaque en plexiglass sera réalisée ; elle sera présentée à l'inauguration.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'après concertation avec les financeurs, l'inauguration des travaux (rénovation thermique de l'école et création du périscolaire) est fixée au vendredi 23 mai 2025 à 17h00.

Une invitation à cette cérémonie sera distribuée à toute la population du village.

Divers :

- Courrier de l'Association Pêche : M. le Maire fait part d'un courrier de l'Association de Pêche indiquant que ces derniers ne pourront pas assurer cette année les après-midi pêche, faute de bénévoles.
- Réunion publique pour présentation du nouveau plan d'aménagement de la forêt communale : Suite à la délibération du 27 février 2025, il avait été évoqué d'organiser une réunion publique pour présenter à la population le nouveau plan d'aménagement de la forêt communale. Après concertation avec le technicien ONF, M. Eric TOUSSAINT qui avait présenté le projet, la date est fixée au jeudi 19 juin 2025 à 18h00 à la salle polyvalente.
- Achat de gobelets plastiques pour manifestation : M. le Maire propose au conseil l'achat de gobelets en plastique pour les différentes manifestations de la commune. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide le modèle présenté. Il sera acheté 1.000 gobelets pour un total de 576 € TTC. Ces gobelets seront prêtés aux associations du village qui les demanderont, charge à elles de nous redonner le nombre prêter. En cas de non-retour, il sera facturé 1€/gobelet manquant.
- Point suite au conseil d'Ecole : M. le Maire informe le conseil municipal des sollicitations du conseil d'école :
 - A la fin du temps périscolaire du midi, il serait souhaité qu'un temps calme puisse être instauré afin que les enfants venant du péri et rentrant en cours soient plus calmes : M. le Maire indique que la pause méridienne est courte (moins d'une heure trente). Lorsque les enfants quittent à 13h20 le périscolaire pour retour à l'école, ces dix minutes avant la rentrée des classes pourraient être utilisées à un retour au calme.
 - A la demande des parents d'élèves, au début de la pause méridienne, il a été demandé à la mairie que les enfants puissent se défouler dehors avant de manger. Des mesures ont été mises en place (cri de guerre, petits exercices dans le bâtiment). Une sortie à l'extérieur raccourcira le temps accordé au repas et aux jeux après le repas.
 - Mme la Directrice souhaiterait participer aux entretiens d'embauche de la future ATSEM. M. le Maire n'y voit pas d'inconvénient sachant que l'article R412-127 du

Code des communes prévoit que « l'agent est nommé par le Maire après avis de la directrice ».

- Déclaration Préalable pour implantation d'un mât téléphonique : M. le Maire fait part au conseil qu'une demande d'implantation d'un mât radiotéléphonique a été déposée en mairie. Après instruction des services, un avis défavorable a été émis, sur la base de l'article R.111-27 du code de l'urbanisme puisque le projet porte atteinte à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites et aux paysages. De plus, plusieurs antennes sont présentes sur le territoire de Bazoilles sur Meuse (1) et sur la commune d'Harréville les Chanteurs (2) permettant déjà d'assurer une couverture correcte du téléphone mobile. Ce mât de 30 m de haut sera implanté le long de la RD74, un peu après la ferme PERREY. La société ATC France, dépositaire de la demande a sollicité un recours gracieux du fait de l'envoi hors délai de la notification (égarement du recommandé par la Poste qui a mis une semaine pour acheminer le courrier) et sur le fait que l'emplacement choisi préserve la qualité paysagère car excentré des habitations et que des arbres « cacheront » la visibilité de cette antenne-relais. Selon l'avis du service juridique de l'Association des Maires des Vosges, l'arrêté d'opposition qui a été pris pourrait être contesté devant le Tribunal. C'est pourquoi, le service instructeur prépare un nouvel arrêté annulant le premier et autorisant l'implantation de cette antenne-relais.

Séance levée à 22 heures 40.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 8 Avril 2025.

Le Maire,
Bruno ORY

